

FORMATION RECYCLAGE RISQUES AMIANTE SOUS SECTION IV (SS4)

FSA_5023-RSS4TN

SF-F1025-5ème éd-avr2026

Objectifs

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'empoussièrement et d'exposition induits
- Appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou faire appliquer les principes de ventilation et de captation des poussières à la source
- Définir et/ou faire appliquer et/ou appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire articulé, selon les cas, avec un plan de prévention ou un PPSPS et/ou le faire appliquer et/ou l'appliquer

Les taux de 2025 :

Taux de satisfaction : 96% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 99% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

Public Visé

Tous les professionnels de la maintenance et de la rénovation et tous les travailleurs qui sont exposés à la poussière contenant de l'amianté au sein de leur activité professionnelle : Électriciens, Techniciens télécoms, Diagnostiqueurs Immobiliers, Plombiers-Chauffagistes, maçons, Couvreur etc....

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

- Avoir suivi avec succès une formation initiale conformément à l'arrêté du 22 décembre 2009 ou l'arrêté du 23 février 2012 (présentation d'un justificatif en cours de validité)
- Fournir un certificat médical validant l'aptitude médicale au poste de travail ; ou bien spécifiant la mention "apte" ; ou bien "pas de contre-indication médicale aux travaux de retrait d'amianté" ; ou encore "apte au poste" (durée de validité du document : 1 an si médecin traitant ; 4 ans si médecine du travail ; 2 ans si demande d'une visite intermédiaire)

Parcours pédagogique

THEORIQUE :

- Animation sur la base de questions-réponses interactives avec les stagiaires couvrant le programme de la formation préalable.
- Dispositif réglementaire des formations de prévention des risques liés à l'amianté
- Amianté : propriétés, risque sanitaire, utilisations et substitutions de l'amianté
- Contexte réglementaire : code de la santé publique et code du travail
- Le risque amianté : localiser le danger, évaluer le risque, concentration / exposition, mesures de prévention,
- mode opératoire et notice de poste,
- Gestion d'une situation de danger.
- Le suivi des travailleurs : surveillance médicale, exposition professionnelle,
- Gestion des déchets : code de l'environnement.

RETOUR D'EXPERIENCE :

L'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention ;
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination) ;
- Gérer l'élimination des déchets amiantés ;
- Réagir en cas d'incident/d'accident ;
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaire.

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS :

Ressources pédagogiques téléchargeables, diaporama interactif, étude de cas, capitalisation connaissances professionnelles, cas pratiques adaptés aux différentes activités concernées, films pédagogiques et vidéos ciblées sur des modules spécifiques de la formation, matériel de diffusion numérique, plateforme pédagogique dédiée (SAS de sécurité, zone de confinement)

MÉTHODES :

Active, participative et démonstrative

MODALITÉS :

- Présentiel
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
- Évaluation à chaud de satisfaction en fin de formation
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application

Informations modalités et délais d'inscription

DATE :

Nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

LIEUX :

Site de formation : les-Alluets-le-Roi (78)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par organisme financeur : enoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI

Objectifs pédagogiques

Enseignement théorique : QCM

Enseignement pratique (note obtenue sur plateforme pédagogique ou appréciation formateur)

Avis du formateur en vue de l'élaboration, par l'organisme de formation, de l'attestation de compétence prévue par l'arrêté du 23 février 2012. (si défavorable, indiquer les lacunes pouvant être levées ou les motifs de refus). NB : la validation des objectifs de l'ensemble du stage est FAVORABLE lorsque les résultats des validations des enseignements théoriques et pratiques sont favorables. Un avis défavorable pour une des évaluations entraîne OBLIGATOIREMENT un avis défavorable.

Qualification Intervenant(e)s

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation théorique de 20 minutes par un QCM

Note minimale de 10/20 pour validation de la partie théorique Evaluation pratique par des exercices sur plateforme dédiée

Document délivré : attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante, tel que définie par l'article R4412-144 du code du travail

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

€ Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **250.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectif

De 5 à 15 Personnes



Contactez-nous !

SONELO Formation

Tél. : 01.39.75.36.96

Mail : contact@sonelo.fr